



FAQ Déchets : Nouveaux sacs taxés obligatoires



A QUOI RESSEMBLENT-ILS?



Les sacs à ordures taxés sont blancs, avec des inscriptions en rouge. Sous le slogan, «Trier, c'est pas sorcier!», on trouve la mention «sac officiel taxé pour déchets ménagers incinérables, Région Valais romand». Au dos du sac

sont présentés les pictogrammes de tous les déchets que l'on peut trier.

COMBIEN COÛTENT-ILS? >

Le coût varie en fonction de la grandeur/contenance du sac.

- > CHF 0,95 – sac de 17 litres
- > CHF 1,90 – sac de 35 litres
- > CHF 3,40 – sac de 60 litres
- > CHF 6,20 – sac de 110 litres

OÙ LES ACHETER? >

Là où vous achetiez vos sacs poubelles jusqu'ici: dans les commerces alimentaires et en grandes surfaces.

FAUT-IL ACHETER SON SAC À SIERRE AFIN QUE SIERRE PERÇOIVE UNE TAXE? >

Non, pas du tout. Le lieu d'achat du sac n'entre pas dans le processus de rémunération de la Commune par la taxe. Celle-ci se fait au prorata des tonnages d'ordures livrés à l'UTO par chaque commune.

A QUOI SERVIRA L'ARGENT DES SACS? >

La taxe au sac finance la collecte et l'élimination des déchets dans la Commune. Elle remplace l'ancienne taxe ménage. Une deuxième taxe, qui

existait déjà, finance les frais des infrastructures de ramassage: c'est la taxe de base, facturée aux propriétaires, calculée selon le volume du bâtiment. Dès 2018, cette taxe passe de 10 à 13 cts par mètre cube.

OÙ DOIT-ON LES DÉPOSER?



Aux mêmes endroits qu'avant: dans les moloks/conteneurs individuels à ordures de toute la ville (Sierre en compte plus de 200) ou à l'écopoint de votre quartier.

QU'AVEZ-VOUS PRÉVU POUR AIDER LES FAMILLES QUI ONT BESOIN DE DAVANTAGE DE SACS POUR L'ÉLIMINATION DES COUCHES?



Dès le 1er janvier 2018, la Ville de Sierre offre un lot de sacs à l'occasion de chaque naissance via la consultation parents-enfants du CMS. Toutes les informations [sur ce lien](#).

QU'EN EST-IL DU RAMASSAGE DES DÉCHETS COMPOSTABLES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE? LES COLLABORATEURS DU CMS ONT COMME TÂCHE DE PRENDRE LE SAC POUBELLE ET, S'IL Y EN A, LE VERRE. POURQUOI PAS LES DÉCHETS VERTS?



Il faut différencier déchets verts et déchets gastros. Tous les déchets verts (déchets de cuisine mais uniquement aliments crus) peuvent être pris en charge par un collaborateur du CMS, acheminés et déposés à Chétroz. Par contre, les déchets alimentaires cuits ne sont pas acceptés à la déchetterie de Chétroz et doivent être jetés dans le sac taxé. La Ville de Sierre teste actuellement, en collaboration avec l'UTO, un système de ramassage des déchets gastros auprès de homes, restaurants, etc. Les premiers résultats

montrent qu'à ce jour, la collecte et le traitement de ces déchets sont plus onéreux que l'incinération.

QU'AVEZ-VOUS PRÉVU POUR AIDER LES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES, QUI ONT DES BESOINS SPÉCIFIQUES EN RAISON DE LEUR SANTÉ (COUCHES OU PROTECTIONS)?



La Ville de Sierre a chargé le CMS (Centre médico-social) d'appliquer les mesures d'accompagnement en faveur de personnes qui ont des besoins spécifiques durables liés à un problème de santé. Les personnes concernées trouveront davantage d'informations [sur ce lien](#).

QUE FAIRE DES ANCIENS SACS?



Les anciens sacs ne sont plus acceptés dans les moloks à ordures. Vous pouvez les utiliser pour vos rangements et emballages personnels à la maison.